

instant; à peine le taureau fut-il monté sur la bascule qu'il s'élança sur son seul gardien et lui fit, au moyen d'un coup de corne, une blessure au front et une autre au côté. L'ouvrier eut le temps de se mettre hors de la portée du terrible animal, qui se sauva dans la cour. Le second ouvrier arriva quelques instants après et crut que le taureau avait échappé à la surveillance de son gardien. Il le reconduisit à l'étable et le fit remonter sur la bascule; mais à peine s'y trouva-t-il qu'il s'élança furieux sur son gardien et, lui donnant un coup de corne dans le bas ventre, il lui fendit littéralement le corps jusqu'au haut de la poitrine. Rendu furieux par la vue du sang qui s'échappait à grands flots, le taureau se saisit du corps de l'infortuné qu'il alla broyer à quelques pas de là contre le mur.

Le terrible animal a dû être tué à coups de fusil. Il n'a pas fallu moins de quarante coups de feu pour l'abattre.

Des manœuvres criminelles sont, depuis quelques jours, dirigées contre certaines personnes bien connues à Marseille. Ces faits, qui semblent plutôt faire partie du domaine du roman que de celui de l'histoire, ont pourtant une authenticité indiscutable, et nous allons les relater tels qu'ils sont rapportés par le *Nouveliste* :

Il y a plusieurs jours, M. C... recevait une lettre par laquelle on lui enjoignait de déposer à la poste, dans un délai déterminé, et à une adresse désignée d'avance, une lettre chargée et renfermant 25,000 francs, et que faite par lui d'obéir à cette injonction il devait s'attendre à être mis à mort. On le prévenait, en outre, qu'il n'eût pas à informer l'autorité de ces faits, parce qu'il était surveillé, et qu'à la moindre démarche de sa part auprès de la justice, il se verrait atteint par le poignard vengeur.

M. C... eut le bon esprit de ne tenir aucun compte de ces menaces, et sa première visite fut pour le procureur impérial, auquel il raconta les faits tels qu'ils s'étaient produits.

Ce magistrat fit, au jour et à l'heure indiqués, placer des hommes sûrs dans le bureau de la poste et restant où un individu se présentait pour réclamer la lettre qui, on le comprend, n'avait pas été déposée. On lui répondit qu'il n'y avait pas de lettre à cette adresse; cet homme s'éloigna alors et la police le suivit à distance; mais arrivé sur le cours Belzunce, il eut l'air de chercher quelqu'un dans la foule pendant assez longtemps, puis, comme une personne désappointée, il s'éloigna.

C'est que cet homme était tout simplement un commissionnaire qui avait été chargé d'aller retirer la lettre; mais le coupable prévenu sans doute qu'il n'y avait rien à la poste, n'avait pas attendu la réponse, cela se comprend, et s'était enfui.

Toutefois ce malfaiteur ne se découragea pas par suite de ce mécompte, et le lendemain M. C... recevait une seconde lettre où il lui était reproché d'avoir mal agi (le mot était jolii) et où on lui enjoignait cette fois, comme châtiement infligé à sa conduite peu loyale, d'avoir à compter 30,000 francs. Seulement on variait cette fois-ci le mode de remise de l'argent, M. C... ne devait plus, en effet, déposer cette somme à la poste; c'était entre les mains d'un commissionnaire qui se rendrait à son domicile, qu'il devait remettre les 30,000 francs. Ajoutons que la lettre contenait, en post-scriptum, une menace de mort, dans le cas où il l'oublierait pas aux ordres qui lui étaient donnés.

M. C... qui ne s'était pas effrayé la première fois, ne s'effraya pas davantage la seconde, et se contenta de prévenir M. le procureur impérial. Ce magistrat fit poster des hommes, au domicile de M. C... et on attendit. Le commissionnaire arriva. La police le questionna, et il répondit que la personne qui l'avait envoyé chercher les 30,000 francs l'attendait derrière le cimetière Saint-Charles. Un des agents fit alors déshabiller cet homme, revêtu ses vêtements et alla, à son lieu et place, au rendez-vous. Malheureusement, le malfaiteur qui attendait effectivement le commissionnaire reconnu, à une certaine distance, que l'individu qui s'avançait vers lui n'était pas celui qui l'attendait, et, sans préambule, il tira un pistolet de sa poche, fit feu sur l'agent déguisé, et se mit à fuir à toutes jambes. L'agent riposta bien par un coup de révo-ver; mais déconcerté sans doute par l'accueil qu'il avait reçu, sa balle n'atteignit que le chapeau du fuyard, qui est resté comme pièce de conviction.

Toutefois, disons que le courageux agent de police a eu le temps, en s'avançant vers ce malfaiteur, de l'examiner, que son signalement est connu et qu'il aura, espérons-le, à compter bientôt avec la justice.

Ce fait relatif à M. C..., et que nous venons de raconter en détail, n'est pas du reste le seul qui se soit produit dans notre ville, M. E. R... a également reçu une lettre lui ordonnant, comme à M. C... de déposer 20,000 francs à la poste, sous peine de mort; inutile de dire que M. R... a agi de même que M. C... Mais, le malfaiteur, furieux, et n'espérant pas, sans doute, obtenir de résultat plus tard, a essayé de se venger de son mécompte en adressant à M. R... un paquet explosible qui devait éclater à la rupture de l'enveloppe. Fort heureusement, ce pli infernal a paru suspect, et on l'a ouvert avec les précautions les plus minutieuses.

M. G... qui se trouve, lui aussi, au nombre des personnes qui ont reçu des menaces de mort, a considéré ces menaces comme nulles. Malheureusement, on nous assure que des individus rancunés pour des sommes moindres (1,000, 2,000 et

même 3,000 fr.) ont eu peur et les ont donnés. Ce sont là des faiblesses inexplicables, et il faut réellement n'avoir aucune confiance dans la justice française pour agir ainsi.

Où en serions nous, grand-Dieu! si les hommes honnêtes se laissaient intimider par les malfaiteurs. Il suffirait alors de quelques scélérats de cette espèce pour mettre le monde en révolution! Que le public se nourrisse bien de cette idée: que la justice et le droit ont toujours raison, et que force doit rester à la loi.

L'autorité veille; elle atteindra sûrement les coupables, mais il faut pour cela que le public lui facilite sa tâche autant que possible, en lui dévoilant tout ce qui pourrait aider à ses investigations. Un récent exemple, celui des étrangleurs, a démontré suffisamment que la justice savait frapper juste, ferme et promptement.

L'agence Havas a transmis aux journaux la dépêche suivante :

Londres, 23 juin.
« La représentation de la *Grande Duchesse de Gérolstein*, hier soir, au théâtre Saint-James, a été très brillante. Mlle Schneider a obtenu le plus grand succès. Le prince et la princesse de Galles assistaient à la représentation. »

De tous les signes du temps, celui-ci n'est pas le moins significatif.

MÉNUS PROPOS

L'antiquité admirait les métamorphoses de Jupiter. Nous avons maintenant les métamorphoses de M. Duruy, et métamorphoses pour métamorphoses, j'aime autant ces dernières que les autres. Chaque jour la *Revue de l'Instruction publique* nous en conte de nouvelles. Chaque ou elle brode de nouvelles variations. Voici le thème :

« Hier dans la soirée, un inconnu, soigneusement enveloppé d'un long manteau couleur de mauve, coffé d'un kéutre tyrolien orné de rubans verts, s'est présenté chez le proviseur du collège de... Sa première question, en entrant dans les salles d'études, fut : « Où est-ce ? »

« Les enfants sont-ils bien traités ? »
« A quoi le proviseur répondit : « Fiez-vous moi la paix. »
« Alors l'inconnu écarta son manteau, et ôta son feutre tyrolien, et posa sa carte, et se montrant aux yeux de tous en costume officiel, il s'écria : « Je suis le ministre de l'Instruction publique ! »

« La-dessus, comme vous pensez, le proviseur est dégoûté. A en croire les journaux officieux, les proviseurs dégoûtés pullulent.

Il y en a des bottes. Je me demande ce qu'on en fait. Pour plus de vraisemblance, l'histoire devrait se terminer comme les fables mythologiques : Le proviseur en punition de ses crimes fut change, par le dieu, en constellation et c'est lui qui se promène dans le ciel, sous le pseudonyme de la *Grand-Ourse*. »

Chaque jour on change quelque chose à ce vieux fond. Tan-ôt M. Duruy s'introduit dans le lycée déguisé en « parent d'élève », tantôt il vient en froiteur et tantôt en porteur d'eau. Il interroge adroitement; mais il arrive toujours un moment où le proviseur lui dit : « Fiez-vous moi la paix ! »

Alors le froiteur pose sa cire et répond : « Je suis M. Duruy. »

Où le porteur d'eau retire sa veste en s'écriant : « Fouchra ! que je chuis le minichtra de l'Instruction publique ! »

Ces anecdotes sont bien connues dans l'Université. On m'assure qu'un proviseur d'entretien depuis un mois un commissionnaire, — qui était venu lui apporter une malle, — persuadé que ce commissionnaire est le Jupiter de l'Instruction publique. Il persiste même à l'appeler : « Excellence », à quoi le commissionnaire ne peut pas s'habituer.

Le fait est que si j'étais proviseur, je tremblerais. M. Duruy est partout, comme le solitaire. Un jour on ouvre un placard : M. Duruy se trouve dedans; on retourne un matelas : on aperçoit M. Duruy sous le traversin. Aujourd'hui M. Duruy sort d'un buffet; hier il s'élançait d'un garde-manger. Les proviseurs, pour n'être point pris en défaut, sont, avant de se coucher, obligés de regarder sous les meubles.

Ces légendes se répètent déjà le soir, à la veillée. On en parle sous le chaume. M. Duruy, la providence des enfants, devient le pendan et le rival de Croquemitaine. En Bretagne, on raconte que M. Duruy se promène le soir dans les châteaux inhabités. On entend des bruits de chaînes. C'est le ministre qui tourmente les proviseurs négligents.

FIGARO.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 26 juin. — Adèle, fille légitime de Clément Lepers et d'Adélaïde Depape.
Jules, fils naturel, de Josephine Lejour.
Clémence, fille légitime de Cyrille Dherbecourt et de Philomène Mardacq.
Horizonne, fille légitime de Jean Cottagnies et de Marie Petit.
Oscar, fils légitime d'Oscar Duquesne et d'Adolphe Cnokaert.
Du 27. — Jeanne, fille naturelle d'Isabelle Vanhaebroucq.
Jules, fils légitime d'Alfred Flipo et de Sophie Echevin.
Albert, fils légitime d'Alfred Gressier et d'Hermance Desalmont.

Du 28. Séraphin, fils légitime de Daniel Blommaert et de Françoise Van Damme.
Jules, fils légitime de Félix Delbart et d'Hermance Hertlet.
François, fils légitime de François Penin et d'Élise Delplanque.
Isabelle, fille légitime d'Henri Vanportet et d'Anne Mourma.
Auguste, fils de Pierre Allegaert et de Cécile Witerbeq.
Marie, fille légitime de Pierre Vandebosche et de Joséphine Douterlongne.
Cécile, fille légitime de Florentin Lesienne et de Rosalie Tiberghien.
Nathalie, fille légitime d'Alexandre Malfait et de Nathalie Gressies.
Victorine, fille naturelle de Zélie Browaers.
Jules, fils légitime d'Henri Carpentier et de Julie Catoire.
Charles, fils légitime de Séraphin Smits et d'Ursule Vanholle.
Du 29. — Victor, fils légitime d'Auguste Verbauwheide et de Marie Vandeputte.
Éléonore, fille naturelle d'Hortense Pez.
Emile, fils légitime de Jean Baptiste Cantinaux et de Joséphine Milleville.
Laure, fille légitime de Charles Renard et de Justine Lambert.
Charlotte, fille légitime d'Alfred Clément et de Clémence Favaques.
Marie, fille légitime de Jacques Toch et de Natalie Drucker.
Charles, fils légitime de Liévin Delfortrie et de Coralle Polet.
29 juin. — Jean, fils légitime d'André Denayer et de Marie Rampelbergh.
Paul, fils naturel d'Eugénie Lemonnier.
Marie, fille légitime d'Edouard Delbecque et de Marie Prévost.
Edmond, fils légitime d'Edmond Maes et d'Hortense Desutter.
Clémentine, fille légitime de Joseph Versleghe et de Victoire Verbeke.
Angèle, fille légitime de Charles Depraeter et d'Octavie Bwever.
30 juin. — Gus ave, fils naturel de Mélanie Desouttriers.
Henri, fils légitime de Jean Franck et d'Élise Petit.
Louis, fils naturel de Philomène Rossel.
Léon, fils légitime de Joseph Deverman et de Rosalie Vandriessche.
Marie, fille légitime de Joseph Mengin et de Marie Leclercq.
Angèle, fille légitime de Louis Decourci et de Marie Herrelet.
Pierre, fils naturel d'Eugénie Tintner.
Romanie, fille légitime d'Edouard Van der berghe et de Sophie Parmentier.
1er juillet. — Philomène, fille naturelle de Léonie Baucarne.
Marie, fille légitime de Louis Debaroieux et de Maria G. andsire.
2 juillet. — Angèle, fille légitime de Cyrille Brulens et de Clémentine Berthe Aiphonse, fils légitime de François Rose et de Thérèse Vollekindt.
Jean Baptiste, fils légitime de Constantin Lapauw et de Rosalie Desmet.
Pierre, fils légitime de Pierre Overdeput et de Jeanne Borremans.
Sylvie, fille légitime de Bernard De Graeve et de Romanie Hugrestrug.
DÉCÈS.

L'ECHO UNIVERSEL

Journal politique, littéraire et financier, paraissant tous les jours dans le format des plus grands journaux, avec 8 pages de texte et 1 ou 2 gravures représentant les célébrités contemporaines dont il fait la Biographie, offre à ses Abonnés une prime gratuite et franco telle que n'en a jamais donné aucune publication.

Quiconque souscrit à l'ECHO UNIVERSEL et envoie seize francs pour un abonnement d'un an, reçoit immédiatement et franco à domicile, ou à la station la plus rapprochée des Messageries, l'HISTOIRE DES GIRONDINS, par M. A. DE LAMARTINE, trois superbes volumes in-8 grand Jésus de 500 pages chacun, illustrés de 400 gravures environ dessinées par nos meilleurs artistes; papier et impression de luxe. Cet ouvrage se vend, chez tous les libraires, 21 francs. Tous ceux qui s'abonneront à l'ECHO UNIVERSEL recevront, pour rien et franco, ce splendide ouvrage du grand poète français.

Avec l'ECHO UNIVERSEL on entend les 20 grands journaux de Paris et les principales feuilles étrangères, et l'on est aussi parfaitement informé de ce qui se passe dans le monde politique, littéraire, scientifique, artistique, etc. Point de longs articles tendant à faire prévaloir telle ou telle opinion; rien que des renseignements précis et des nouvelles piquantes ou curieuses. — Voici d'ailleurs, le cadre de chaque numéro : « Semaine politique, Revue des Journaux, Bruits de ça et de là, Biographie d'un Personnage contemporain, avec portrait authentique, Correspondance de l'Étranger, Chronique, Bulletin scientifique, les Tribunaux, Nouvelles diverses, Variétés, Revue financière, Théâtre et Musique, Bibliographie, Agriculture, Dernières nouvelles puisées aux sources les plus sûres, Feuilleton, etc. »

Ainsi, pour 16 francs seulement ON A :
1° Un Journal politique très complet, et rédigé par des écrivains aimés du public;
2° Un ouvrage magnifique, coûtant 24 fr. en librairie.

L'abonnement à l'ECHO UNIVERSEL part du 1er ou du 15 de chaque mois. Envoyer les 16 francs en un mandat ou en timbres-poste à l'ordre de l'administrateur de l'ECHO UNIVERSEL, 44, rue de Babylone à Paris. — Le reçu de la poste sert de quittance.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille, édité par la maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, et paraissant tous les dimanches en 8 pages grand in-4°, donne chaque année plus de 1.500 gravures, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, en tapisserie, des modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude. De plus, 24 grandes planches de patrons, dont plusieurs double format, c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes, fournissent à chaque mère de famille, près de 500 modèles de toutes sortes de vêtements, pour elles-mêmes, pour leurs filles et pour enfants de tout âge.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA Mode Illustrée se composent comme suit :

1re ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte. PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.
2e ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée par mois. PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.
3e ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures coloriées par mois. PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.
4e ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine, avec gravures noires dans le texte plus une gravure coloriée dans chaque numéro. PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

Librairie J. REBOUX, rue Nain 4, Roubaix.

COLLECTION CASTERMAN

Ouvrages pour le mois de Juillet

LE MOIS DE JUILLET consacré à Sainte Anne; par le chanoine Hallez, professeur au Séminaire de Tournai. Grand in-32, 210 pages. 60

SAINTE MARIE MADELEINE, par l'abbé Coulin, chanoine honoraire de Marseille, auteur de l'Année du pieux fidèle. Grand in-18, 252 pages. 1 20

DÉVOTION A SAINTE PHILOMÈNE par l'abbé Fromentin. Grand in-32, 128 pages. Grature. 30

LITANIES DE SAINTE PHILOMÈNE 4 pages in-32. Gravure. Le cent. 1

LITANIES DE SAINTE ANNE mère de la sainte Vierge. 2 pages in-32. Le cent. 60

L'ANNÉE DU PIEUX FIDÈLE depuis la fête de la Sainte-Trinité jusqu'au 23e dimanche après la Pentecôte; par l'abbé Coulin, chanoine de Marseille. 4 vol. grand in-18. 7 20

A la même librairie :

LE TRÉSOR DE LA MAISON

par la comtesse de Bassanville. PRIX, 4 fr. 80.

ANNONCES

Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

Wasquehal

à front du pavé des Quatre Ormeaux, MAISON A ÉTAGE à usage d'estaminet, A la Grappe de Raisin ET UN GRAND ATELIER

Le tout avec 3 Ares 69 Centiares de terrain, à vendre en totalité ou en deux lots.

A VENDRE

Lundi 6 juillet 1868, à trois heures précises de relevée, ledit notaire DUTHOIT procédera publiquement en son étude, à la vente au plus offrant de ladite propriété. 7987

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pavée, 32.

Wasquehal

hameau du Triez et du Noir-Bonnet Le mardi 14 juillet 1868, une heure de relevée, en la ferme du sieur Honquet, au Noir-Bonnet, M. TACQUET procédera à la vente aux enchères publiques, d'un

MOBILIER DE MAISON

d'un avoicement de ferme, de 2 vaches laitières et de récoltes en blé, avoine, hivernage et de fruits. (Voir les affiches.) 7965

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix

Tourcoing

au BLANC SEAU, route de Mouvaux, près la gare de Roubaix,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

nouvellement construite, pouvant se diviser en trois maisons d'habitation, écuries, remises, jardin, le tout érigé sur 800 mètres carrés environ. Le lundi 6 juillet 1868, à 3 heures de relevée, M. TACQUET procédera en son étude à Roubaix, rue Pavée n° 32, à l'adjudication dudit bien, sur la mise à prix proposée de 27,000 fr. et même sur une seule enchère. (Voir les affiches.) 7949

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pavée, 32.

Capitaux à placer

SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE. 7598

TERRAIN À VENDRE

A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Épeule et propre à bâtir. S'adresser à M. Duchange, notaire, rue Neuve. 7782

Grands Terrains A VENDRE

A proximité du centre de Roubaix, du canal et des eaux de la lys, propres à tous établissements industriels et d'autres pour maisons de campagne. S'adresser au bureau du journal. 7622

A vendre

à de très bonnes conditions une belle mécanique à faire des peignes à tisser. Nouveau système perfectionné, pouvant faire deux peignes de 45 pouces sans démonter. (avec toutes garanties.) S'adresser rue du Collège 45, Roubaix. 7938

Métiers à vendre

A vendre cinq métiers à retordre la chaîne laine. — Ces métiers sont en très bon état. S'adresser rue St-Georges, n° 26. 7948

A vendre ou à louer

un PEIGNAGE MÉCANIQUE composé de sept peigneuses avec les préparations. S'adresser à Roubaix, rue Neuve n° 54. \$7670

Maisons à vendre ou à louer

A vendre ou à louer plusieurs maisons à usage de rentiers et de marchands. S'adresser à M. J.-B. Catel, au Blanc-Sea. \$ 7535

VOITURES A VENDRE

Victoria, Coupé, Phaeton. rue Fosse-aux-Chênes, 47. 5920

Cheval à vendre

A vendre, un cheval de 5 ans, garanti sans défauts, une VOITURE à 4 places et harnais. S'adresser hôtel du Nord à Roubaix. 7963